

Département de l'Aisne

 Arrondissement de
 Saint-Quentin

 Canton de Bohain

 Commune de
SEBONCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 MARS 2015

Présents : Monsieur Hugues LEGRAND, Président,
 Mesdames Cathy LEMAIRE, Sylvie DUBOIS, Valérie DESSENNE, Catherine BOINET,
 Stéphanie DELGEHIER, Carole TALBOT, Alice DENOYELLE.
 Messieurs Bernard GLADIEUX, François LEFEVRE, Jacques HENOUX, Dominique
 MINCHEZ, Jean-Michel BOUCHEZ, Benoît DRUENNE.

Absent excusé : Monsieur Frédéric BRENOT.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel BOUCHEZ

Date de convocation : 04 mars 2015

Le compte rendu de la séance du 26 novembre 2014 est approuvé.

Le Maire donne lecture au conseil municipal de son droit de réponse par rapport aux articles publiés dans la presse.

« Contrairement aux propos relatés dans les articles de presse et Facebook par une famille de la commune, la municipalité tient à signaler qu'elle est attentive aux faits qui ont été portés à sa connaissance.

Face à cette situation, un expert a été mandaté par notre assurance.

Les conclusions rendues ne mettent aucunement la commune en cause.

Il est mis en évidence un défaut d'entretien manifeste du pignon.

Cette situation ne semblant pas satisfaire les plaignants, la municipalité a sollicité Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens pour nommer un expert qui examinera l'immeuble. »

INFORMATION SUR LES ARRETES PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Le maire informe le conseil municipal qu'il a nommé un avocat dans le cadre du référé administratif déposé par les époux Steinmetz (décision n° 2015-001).

SUBVENTIONS 2015

- AUX SOCIETES LOCALES

Les subventions aux sociétés locales sont votées comme suit (10 pour, 1 contre, 3 abstentions) :

➤U.S.S.	2 100 €
➤Ensemble Musical Seboncourtois	2 100 €
➤Société de chasse	300 €
➤Chœur Show	300 €
➤Les Amis de l'école	300 €

➤Energym Seboncourtoise	300 €
➤Comité des fêtes	600 €
➤Archers de Seboncourt	300 €
➤Anciens combattants	300 €
➤Body rythmique	300 €
➤Un Rayon de soleil	300 €

Une subvention de 100 € est attribuée à l'association Gincountry.

Les subventions ne seront mandatées qu'après fourniture du bilan annuel de chaque société.

- SUBVENTIONS DIVERSES

Une subvention de **40 €** sera versée aux organismes suivants : Association française des sclérosés en plaques, Ligue Nationale contre le cancer, Croix-Rouge française, Secours Populaire, Prévention routière (Junicode) et **100 €** seront alloués à l'ADMR et à l'association des Restaurants du cœur de l'Aisne.

TARIF TELECOPIE

Le tarif « télécopie » est fixé à 1 €.

TRAVAUX 2015

Suite à la commission de travaux du 7 mars, il est décidé de réaliser les travaux et de procéder aux acquisitions suivantes :

- Construction d'un local technique,
- Isolation par flochage dans le grenier de l'école,
- Gravillonnage rue Mr Haye,
- Enfouissement de réseaux rue de la Vallée,
- Avancée rue Lionel Duplaquet,
- Acquisition d'un broyeur à branches,
- Acquisition de matériels de sonorisation.

ACQUISITION DE TERRAIN

Dans l'attente d'éléments complémentaires, ce point sera abordé ultérieurement.

SIDEN-SIAN

Sont acceptées les demandes suivantes :

- Transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire,
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'AUCHY-LES-MINES et HAISNES (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine).

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

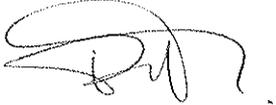
Le conseil municipal accepte les modifications du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel qui porte les taux à 5.70 % pour les agents CNRACL et à 1.29 % pour les agents IRCANTEC.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur Jean-Michel BOUCHEZ signale que les débris de verre tombant lors du vidage du conteneur à verre rue Chantraine ne sont jamais ramassés par la société en charge de cette opération. Le Maire informe qu'il va de nouveau informer le service déchets ménagers de la communauté de communes.

La séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le 12 mars 2015,

Le Maire,

Hugues LEGRAND

